

## Renouvellement du programme Territoires : drainage et chaulage des terres

### DEMANDE

La relève demande au MAPAQ de renouveler le programme Territoires : drainage et chaulage des terres pour cinq ans. De plus, elle demande de maintenir la liste des municipalités régionales de comté (MRC) admissibles sans en ajouter de nouvelles et de permettre aux entreprises de réappliquer à ce programme tout en priorisant celles qui font leur demande pour la première fois.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2022.

### ENJEUX

Le programme de soutien au drainage et au chaulage des terres qui s'est terminé en mars 2023 avait pour objectif d'améliorer et de revaloriser les terres offrant un potentiel de culture par l'augmentation des superficies drainées et chaulées dans certaines régions ciblées en versant une aide financière sous certaines conditions. Ce programme a permis la remise en culture de plusieurs terres en friche grâce à une aide financière pouvant couvrir jusqu'à 50% des dépenses admissibles avec un maximum de 50 000\$ ou 50% des revenus agricoles bruts. Il a malheureusement pris fin le 31 mars 2023 malgré son bilan positif.



votre avenir.

## Renouvellement du programme Territoires : drainage et chaulage des terres

### ENJEUX [SUITE]

Dans un contexte où toutes les actions sont importantes pour la protection de l'environnement, il a été démontré que le drainage et le chaulage peuvent créer des conditions favorables pour améliorer la croissance des plantes et la santé du sol, ce qui peut indirectement augmenter la capture et le stockage du carbone. Un sol sain et bien géré avec une végétation vigoureuse a un meilleur potentiel pour séquestrer le carbone à long terme.

Le programme qui encourage ces actions n'a toujours pas été reconduit, bien qu'il soit essentiel pour le maintien de l'activité agricole en région.

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande que le programme Territoires : drainage et chaulage des terres soit renouvelé pour 5 ans ou qu'un programme similaire soit mis en place dans le but de préserver le potentiel agronomique des terres cultivables et de soutenir financièrement les entreprises qui mettent en place des processus de remise en culture de terres en friche.

Le programme n'a pas été renouvelé et ne devrait pas revenir sous sa forme actuelle. Par contre, **le drainage et chaulage sont inclus dans les dépenses admissibles à plusieurs programmes, notamment dans l'initiative ministérielle relève et dans le programme PIC-D.** Après vérification, l'intégration des pratiques et de drainage et chaulage permet de préserver le potentiel agronomique des terres cultivables et de soutenir financièrement les entreprises qui mettent en place des processus de remise en culture de terres en friche dans un plus large spectre territorial. Cependant, la démonstration de la similitude des montants octroyés pour les mêmes travaux dans les régions ayant eu droit précédemment au programme demeure difficile puisque l'ajout des dépenses admissibles en drainage et chaulage dans l'Initiative relève fait en sorte que des relèves dans des régions non admissibles et certaines productions (comme les entreprises acéricoles) sont incluses dans l'Initiative relève. Un travail de veille se doit donc d'être poursuivi dans la nouvelle mouture des programmes Territoires et dans les mesures qui viendront suivant la consultation nationale sur les terres agricoles.